ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.
Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.
L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.
Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.
Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Vendredi 19 Janvier 2024

Présents : MM. Jean Daniel COLLEMAN (Président), BOUAISS Fouad, BEN AISSA Akim, Adil MOURABIT, DE CASTRO SILVA Loïc, ZEGHLI Mourad, KINNOUS Chaïb, et EZKIYOUH Mohamed

Excusés : MM. MAKHECHOUCHE, BEN MALEM Abdellatif, VAN MEEL Alan, Mme BADJI Sabah, Mme SPALACCI Sarah

Reçus : MM. ROUX Vincent, AGOSTINI Gilbert, ROUIRE Emile, LACHACHTI Sébastien, POPESCU Cyril, ROSIC Yvan, M'HAYA Omar

Communications téléphoniques : MM. DGOUGHI Hicham, EL MOKADINI Youssef

INVITATION : Monsieur Laurent CLAMECY, la CDA vous invite à vous présenter un vendredi soir de votre choix à partir de 18h30

IMPORTANT ! CUMUL DE MATCHS DANS LE WE

La CDA tient à attirer l'attention des arbitres sur une situation qui s'est produit ce week-end. Malgré l'accord de la DTA et votre décharge signée afin d'officier sur plus de deux matchs par week-end la CDA vous demande de ne pas faire deux centres d'affilée (13h et 15h avec absence de l'arbitre de 15h) comme cela a été le cas le dimanche 21 janvier 2024.

La seule et unique attitude à adopter dans ce cas de figure, en cas d'absence d'officiel, et cela quelque soit les équipes en présence, est le tirage au sort pour désigner un « bénévole » dûment licencié et d'établir un rapport à adresser au District dans les 24h00.

RAPPEL NUMERO CONTRAIREMENTS 06 73 86 35 55

RAPPEL AUX ARBITRES :
Pensez à enregistrer et valider vos rapports sur le compte FFF, trop d'oublis encore à ce jour.

PROPOS RACISTES :

Nous demandons à tous les arbitres d'être intransigeants sur ce sujet, comme nous vous l'avions rappelé lors du stage de rentrée.
L'attitude à adopter en cas de propos racistes dans l'enceinte du stade, quel qu'en soit l'auteur est la suivante :

1. Interrompre le match en cas de comportements racistes (insultes ou chants)
Nos arbitres doivent arrêter le match (5 à 10 minutes maximum) et demander aux dirigeants des deux clubs de demander aux supporters de stopper ces agissements immédiatement.
2. Suspendre le match à nouveau si les comportements racistes ne cessent !
Nos arbitres doivent renvoyer tous les joueurs aux vestiaires afin d'avoir une prise de conscience du public et des dirigeants des deux clubs.
Dans le même temps il est important que le délégué sur place note tous les incidents.
3. Arrêter définitivement le match en cas d'incident raciste grave
Si le calme revient, l'arbitre peut reprendre le match mais en cas de nouveaux débordements il arrête définitivement le match. Et un rapport devra alors être transmis aux instances.

Lecture et approbation PV du 05 janvier 2024

- *PV approuvé à l'unanimité*

COURRIERS OFFICIELS :

- **Monsieur MARTIN Georges,** Reçu votre courriel lu, pris note
- **Monsieur POIRSON Frédéric,** Reçu votre courriel lu, pris note
- **Monsieur RAHIH Adam,** Reçu votre courriel lu, pris note
- **Monsieur ZENASNI Ramdan,** Reçu votre courriel lu, pris note
- **Monsieur MOUSSA Houmadi,** Reçu votre courriel lu, pris note
- **Madame COLIN Emilie,** Reçu votre courriel lu, pris note
- **Monsieur PALISSE Julien,** Reçu votre courriel lu, pris note
- **Monsieur KINNOUS Chaïb,** Reçu vos remerciements concernant l'accueil du club de Pertuis (avant, pendant et après match)
- **Monsieur VASSE Guillaume,** Reçu votre courriel lu, pris note
- **Monsieur LAMACHI Fouad,** Reçu votre courriel lu, pris note
- **Monsieur BOUBKARI Abid,** Reçu vos remerciements du trio arbitral, concernant l'accueil du club de Chateaurenard (avant, pendant et après match)
- **Monsieur HAMNACHE Sidi-Mohamed,** Reçu votre courriel lu, pris note
- **Monsieur MARQUIER Gérard,** Reçu votre courriel lu, pris note
- **Monsieur FATNASSI Balir,** Reçu votre courriel lu, pris note
- **Monsieur COLOMBO Stéphan,** Reçu votre courriel lu, pris note
- **Monsieur ROSSO Loyd,** Reçu votre courriel lu, pris note

- **Monsieur EL AFOUI Abdelmajid,** Reçu vos courriels lu, pris note
- **Monsieur EL KADI Nawfal,** Reçu vos courriels lu, pris note, réponse sera donnée dans les meilleurs délais
- **Monsieur HAKIMI Mohamed,** Reçu vos courriels lu, pris note
- **Monsieur KEBBOUR Zinedine,** Reçu vos courriels lu, pris note

COURRIERS CLUBS :

- **ST MAILLANAIS,** Reçu vos félicitations concernant l'arbitrage de Monsieur El Ouaryaghly Soufian lors du match U14 Maillane/Monteux, transmis à l'intéressé
- **US LAPALUTIENNE,** Reçu votre demande d'arbitre, le nécessaire sera fait dans la mesure du possible
- **FC NYONS** Reçu votre courriel, lu, pris note.
- **BC ISLE, Monsieur OURYAGLI Moussa,** Reçu vos félicitations concernant l'arbitrage de Monsieur Mohamed ZIAR lors du match U17 D1, ainsi que vos remerciements pour la qualité de l'accueil de la part du club de St DIDIER-PERNES transmis aux intéressés
- **ESP GORDIENNE,** Reçu vos félicitations concernant l'arbitrage de Monsieur BELABBACI Mohamed lors du match Gordes / Eyragues (D2 Poule A), transmis à l'intéressé
- **USR PERTUIS,** Reçu remerciements pour la désignation de Monsieur MOLLA Kenzo, ainsi que vos félicitations concernant son arbitrage, transmis à l'intéressé.
- **Cheminots Football Club Avignon,** Reçu votre courriel, lu, pris note
- **FC CHEVAL BLANC,** Reçu votre courriel, lu, pris note, réponse sera donnée dans la mesure du possible
- **ENTENTE SAINT JEAN DU GRES,** Reçu votre courriel, lu, pris note
- **FC TRAVAILLAN,** Reçu votre courriel, lu, pris note, réponse sera donnée dans la mesure du possible
- **OLYMPIQUE SALTESIEN,** Reçu votre courriel, lu, pris note, réponse sera donnée dans la mesure du possible
- **COMETE SARRIANS,** Reçu votre courriel, lu, pris note, réponse sera donnée dans la mesure du possible
- **FC AVIGNON OUEST,** Reçu votre courriel, lu, pris note, réponse sera donnée dans la mesure du possible
- **JS APT,** Reçu votre courriel, lu, pris note

COURRIERS COMMISSIONS :

- **Commission Féminine,** Reçu votre courriel lu, pris note

COURRIERS LIGUE :

- **LIGUE MEDITERRANEE SERVICE FORMATION,** Reçu votre courriel concernant la prochaine FIA (26-28 février), lu pris note

PROGRAMME FORMATION :

Rappel

- *Les dates de formations FIA Initiale ont été définies comme suit :*
- *Prochaine date (Samedis) :* ***Du 26 au 28 février 2024***

ACCESSION MONTEE D1 :

Considérant le RI de la CDA, que dans son pouvoir souverain d'appréciation et d'application dudit texte, les observations et notamment celles effectuées dans le cadre de la filière, la CDA a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur EZKIYOUH Mohamed arbitre D1 à compter du 19 janvier 2024

CONTRÔLES :

La CDA rappelle que les contrôles seront effectués de façon inopinée, qu'une stricte application des règlements devra être respectée, toute personne se rendant coupable d'un manquement à l'éthique sportive, (divulgation d'un contrôle par tout moyen que ce soit) se verra appliquer les sanctions prévues au règlement intérieur.

Les montées et descentes seront conformes au règlement intérieur et proportionnelles au nombre d'arrivées avec des descentes en cascade par catégorie.

ARBITRES BENEVOLES :

- ***La CDA rappelle que toute personne devant officier en qualité d'arbitre central ou assistant, doit présenter (en l'absence d'une licence validée par la ligue) au minimum une pièce d'identité et un certificat médical.***

STATUTS DE L'ARBITRAGE :

Ci-dessous les clubs en infraction à la recherche d'arbitre.
La CDA invite les arbitres libres, qui désireraient représenter l'un de ces clubs, de se rapprocher de ceux-ci.

La Commission demande à chacun des clubs de bien vouloir lui fournir des explications sur sa situation ainsi que toute preuve justifiant que le club répond aux obligations posées par le statut de l'arbitrage, avant sa réunion de première étude des clubs en infraction en 2024.

Les clubs ci-dessous mentionnés doivent présenter le nombre indiqué de candidats arbitres ayant réussi l'examen théorique avant le 28 Février 2024, faute de quoi ils seraient en infraction avec le Statut de l'Arbitrage et sanctionnés conformément aux dispositions des articles 46 et 47 du même statut.

Club	Division	Obligation	Arbitre(s) couvrant le club au 30/09/2023	Arbitre(s) manquant(s)	Année d'infraction si non régularisation en février
BOULBON ETS	D1	2	1	1	1ère
MONTEUX O.	D1	2	1	1	2ème
BOLLENE RCB	D2	2	1	1	2ème
EYRAGUES O.	D2	2	1	1	2ème

A. GOULT ROUSSILLON	D2	2	1	1	1ère
MJCV BOLLENE	D2	2	0	2	2ème
MORIERES ACS 1	D2	2	1	1	1ère
VILLENEUVE FC 2	D2	2	1	1	3ème
CHEVAL BLANC 3	D3	1	0	1	3ème
L'ETOILE D'AUBUNE	D3	1	0	1	3ème
MONDRAGON SPC	D3	1	0	1	2ème
OPPEDE MAUBEC	D3	1	0	1	2ème
ST SATURNIN US	D3	1	0	1	1ère
BOLLENE FOOT	D4	1	0	1	3ème
FC PALUDS DE NOVES	D4	1	0	1	1ère
ST JEAN DU GRES FONTVIELLE	D4	1	0	1	2ème
VILLELAURE STOC	D4	1	0	1	1ère

MISTRAL ACADEMIE	Jeunes	1	0	1	2ème
ST ANDIOL OLYMPIQUE	F	1	0	1	2ème

1 : Club pouvant bénéficier de la disposition du nouvel article 41.2 du Statut de l'Arbitrage dans la mesure de la réalisation du nombre de matchs requis

« Un arbitre amené à l'arbitrage par un club lors de la saison N, couvrira ce club à hauteur de 2 arbitres lors de la saison N+2, dès lors qu'il arbitrera le nombre de matchs requis. L'exception prévue à l'article 34.2 ne peut être appliquée pour permettre l'application de la présente disposition »

2 : La Commission rappelle au club de VILLENEUVE que M. Abdellah EL HASSOUNI représente bien le club pour la saison 2023/2024, tel que précisé lors du précédent PV, ce qui permettrait au club de potentiellement régulariser sa situation au regard du Statut de l'Arbitrage. Néanmoins, étant licencié à compter du 05/10/2023, il ne pouvait être pris en compte dans l'étude de la situation au 30/09/2023.

3 : La Commission rappelle au club de CHEVAL BLANC que M. Adame BOUYIRI représente bien le club pour la saison 2023/2024, prenant sa première licence d'arbitre suite à l'obtention de sa formation, ce qui permettrait au club de potentiellement régulariser sa situation au regard du Statut de l'Arbitrage. Néanmoins, étant licencié à compter du 13/10/2023, il ne pouvait être pris en compte dans l'étude de la situation au 30/09/2023.

Merci de bien vouloir prendre connaissance du document ci-dessous.
Ce protocole d'avant match sera à mettre en place à partir du Week End des 03 et 04 Février 2024 **pour les rencontres D1 & D2 uniquement**

PROTOCOLE D'AVANT MATCH

Formalités avant le coup d'envoi du match

- **H -35 mn** : Feuille de match remplie avec le numéro de licences des joueuses, numéro de maillot et leur nom ou bien la tablette (Feuille de match informatisée) transmises à l'arbitre ;
- **H -30 mn** : Les Capitaines ou bien les éducateurs ou dirigeants accompagnateurs sont reçus par l'arbitre pour recevoir les consignes avant de commencer l'échauffement ;
- **H -15 mn** : Fin de l'échauffement, retour aux vestiaires de toutes les joueuses ;
- **H -10 mn** : Contrôle des équipements et de l'identité des joueuses (licences). Pour info, chaque équipe doit avoir les listings des licences avec photo (Footclub) des joueuses de son équipe ;
- **H -05 mn** : Entrée des équipes avec la Capitaine en tête.

Protocole avant le coup d'envoi du match

- Alignement des équipes au centre du terrain, face aux bancs de touche avec le ou les arbitres positionnés entre les 2 équipes ;
- L'équipe qui reçoit serre la main des arbitres et de l'équipe visiteuse ;
- L'équipe visiteuse serre la main des arbitres ;
- Le ou les arbitres se déplacent vers le banc de touche pour serrer la main des éducateurs ou dirigeants accompagnateurs qui se placent ensuite dans leur zone technique respective (2 dirigeants en comptant l'éducateur par équipe) ;

Protocole après le sifflet final

- A la fin du match, chaque joueuse serre la main de son adversaire directe ;
- Les 2 capitaines se serrent la main et celles des arbitres ;
- Les éducateurs et dirigeants se serrent la main ;
- Les équipes rentrent aux vestiaires accompagnées par leurs éducateurs et dirigeants ;

Formalités après match, aux vestiaires

- L'arbitre complète la feuille de match ou la tablette (Feuille de match informatisée), et appelle les Capitaines ou bien les éducateurs ou dirigeants responsables pour signature et remise de la feuille de match (si feuille de match papier) et il remet à chacun son listing de licences ;
- La feuille de match papier doit être transmise avant le lundi suivant la rencontre au District du Var.
- Les arbitres et dirigeants recevant règlent ensuite les formalités administratives ;

Merci de respecter ces consignes

Questions diverses :

- ***Les maillots d'échauffement des arbitres offerts par le DGV sont à disposition le vendredi soir de 18h30 à 19h00, les arbitres ne les ayant pas encore retirés sont priés de se présenter à la CDA durant cette plage horaire.***

Le Président lève la séance à 21 :00